VÉTÉRINAIRES : COMMENCEZ VOTRE ACTIVITÉ LIBÉRALE BIEN PROTÉGÉ ! L'ESSENTIEL EN UN COUP D'ŒIL

VOS COTISATIONS ANNUELLES DE DÉBUT D'ACTIVITÉ 2026

COTISATIONS CARPV

	1ère ANNÉE	2e ANNÉE	DÈS LA 3e ANNÉE
RÉGIME DE BASE cotisations proportionnelles aux revenus plafonnés à 235 500 €	968 € possibilité de différé de cotisation ou d'étalement sur 5 ans la cotisation 2026 sera régularisée en 2027	Cotisations proportionnelles aux revenus 2026 sur base des taux ci-contres	TRANCHE 1 8,23 % des revenus non salariés nets de l'année jusqu'à 48 060 € cotisation minimale : 573 € cotisation maximale : 4 196 € TRANCHE 2 1,87% de 0 € à 240 300 € cotisation maximale de 4 493 € **Total maximum 8 688 €**
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Début affiliation : cotisations appelées en classe B ou demande d'allègement (voir ci-contre)	revenus de : moins de 17 110 € 17 110 € à 25 664 € 25 665 € à 34 219 € 34 220 € à 47 907 € 47 908 € à 51 329 €	1 204 € 1 806 € 2 408 € 4 816 € 7224 €	classe B : revenus jusqu'à 76 994 € cotisation de 10 234 € classe C : de 76 995 € à 102 659 € cotisation de 12 642 € classe D : de 102 660 ◊ 128 324 € cotisation de 15 050 € puis 16 856 €
REGIME DE PREVOYANCE classe minimum classe médium classe maximum * *Cotisations pour les moins de 35 ans	390 € * 647 €* 780 €*	390 € 780 € 1 170 €	390 € 780 € 1 170 €
TOTAL MAXIMUM Classe B retraite et minimum prévoyance	11 592 €	**variable selon les revenus**	variable selon les revenus

COTISATIONS FAMILIALES & MALADIE

ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ	-	–	0% pour les revenus < à 9 612 € puis taux progressifs de 1,50% à maximum 8,50% pour le revenus supérieurs à 3 PASS
LES ALLOCATIONS FAMILIALES	–	–	0% si revenus < à 52 866 € puis taux croissant et 3.10% si revenus supérieurs à 67 284 €
CSG ET RDS	885 €	885 €	9,70% revenus+ cotisations sociales obligatoires
COTISATIONS POUR IJ de la CPAM	56 €	56 €	0,30% revenus (assiette maximale 3 Pass)
CONTRIBUTION FORMATION	120 €	120 €	120 €
TOTAL	**1 061 €**	**1 061 €**	variable selon les revenus

PRESTATIONS DES RÉGIMES OBLIGATOIRES 2026

PRÉVOYANCE CARPV

Indemnités journalières	Aucune
Rente invalidité par an À partir de 66 % Invalidité de 100%	8 560 € à 25 680 € 13 375 € à 40 125 €*
Garantie décès	Capital de 37 985 € à 113 955 €*
Rente conjoint (si marié ou PACSE)	4 815 € à 14 445 €/an
Rente Orphelins par an	4 280 € à 12 840 €/enfant jusqu'à 25 ans si études supérieures

*selon la classe de cotisation choisie

PRESTATION IJ-CPAM

Indemnités journalières sur base de 1/730eme des revenus moyens des trois dernières années
Minimum : 26 € bruts par jour Maximum : 197 € bruts/jour
Franchise 3 jours Durée maximum d'indemnisation 90 jours
Affiliation nécessaire 1 ans (tous régimes confondus)

PRESTATIONS FAMILIALES & MALADIE

Affections de longue durée (diabète, cancer, …)	100 %
Hospitalisation > 30 jours	100 %
Hospitalisation < 30 jours	80 %
Honoraires des praticiens (médecins, dentistes, radiologues)	70 %
Honoraires des auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné), frais d'analyses	60 %
Médicaments (selon les vignettes)	65 %, 35 % et 15 %
Examens obligatoires et frais d'accouchement	100 %

Maternité (RSI ou CPAM depuis 2021)
Allocation forfaitaire de repos maternel : 4 005 €
Indemnités d'interruption d'activité : 3 687 € pour 8 semaines (64,52 € par jour)

Les vétérinaires bénéficient des mêmes bases de remboursement que les salariés. De même, pour les prestations familiales (aides au logement, prestations liées à la charge d'enfants...), sous réserve de conditions de ressource.

Pour votre protection sociale, faites le point dès votre première déclaration fiscale 2035

NOS SOLUTIONS

- Un cabinet de courtage entièrement dédié à la protection sociale du professionnel de la santé et une qualité d'expertise de vos besoins qui s'appuie sur l'expérience de plusieurs centaines de dossiers toutes spécialités confondues.
- Des garanties parfaitement adaptées aux professionnels de la santé s'appuyant notamment sur un véritable contrat Associatif (Conseil d'Administration composé de 12 professionnels de la santé), leader sur le marché de la prévoyance des médicaux et fort de plus de 110 000 adhérents.
- Des tarifs groupes avec de fortes réductions sur plusieurs années lors de votre première installation en libéral ; Exemple : prévoyance et complémentaire santé avec réduction de 1ère année de 40% (30% la seconde année, puis 20% et 10% la 4e année)
- Un cabinet de courtage dédié pour vos crédits professionnels et immobiliers importants.

ASSURANCES

• FORTEMENT RECOMMANDÉ

. Souscrire une prévoyance individuelle afin de couvrir :
- Vos revenus en cas d'incapacité de travail par des indemnités journalières
- Vos premières charges fixes en cas d'arrêt de travail (cotisations sociales personnelles, quote-part de SCP et SEL…) ou le coût d'un remplaçant
- Le risque invalidité sous forme d'une rente avec barèmes professionnels (exemple : perte de la pince).
- Par des capitaux ou rentes votre famille si des enfants à charge, si le conjoint ne travaille pas ou en l'absence de régime matrimonial (concubinage, PACS…)

RECOMMANDÉ

Souscrire une complémentaire santé groupe et déductible sur les gros risques, renforcée sur certains postes si nécessaire (exemple : dentaire ou optique).

Pour tout crédit important, souscrire une assurance adaptée avec franchise en incapacité de travail relativement courtes et barèmes adaptés en cas d'invalidité. Pour un jeune vétérinaire, privilégier une assurance avec des tarifs basés sur des tranches d'âge.

POUR TOUTE INFORMATION APPELEZ-NOUS AU :
09 77 83 13 77
VOTRE DIAGNOSTIC EN LIGNE SUR :
www.protection-sociale-patrimoine-veterinaire.fr
contact@ professionnels-de-sante.fr